

# MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

.....

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Commune afin de répondre aux mesures de distanciation liées au COVID, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire. La séance s'est déroulée à huis clos.

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe GRILLOT, M. Damien GAILLETON, M. Philippe PLANCHARD, M. Luc PLANCHARD, M. Loïc LAUBIER, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, M. Cyrille MARLE, M. Pascal BIZOUARNE

Absents excusés : Mme Christine LEBON donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD  
M. Julien BONETTI donne pouvoir à M. Alain BAUGET  
Mme Elisabeth GATARD donne pouvoir à M. Cyrille MARLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur le territoire communal
- Renouvellement de la convention de mise à disposition du service ADS de Nevers Agglomération pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

### Approbation du compte rendu du 5 mars 2021

Avant de prendre part au vote, Monsieur FONTAINE informe que sur le compte rendu du 5 mars 2021 aux questions diverses, il n'a pas affirmé que le dispositif « Voisins vigilants » ne fonctionnait pas mais posait juste la question.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance, vote à l'unanimité.

### Approbation du Budget Primitif 2021 – Commune

Le Maire présente le budget primitif 2021 :

section d'investissement : 217.533 € en dépenses et en recettes  
section de fonctionnement : 890.534 € en dépenses  
1.315.834 € en recettes

Après cette lecture et certaines explications, le conseil municipal vote à l'unanimité.

### Fixation des taux d'imposition 2021

Pour compenser la perte de la Taxe d'Habitation, l'Etat reversera à la Commune, la part de la taxe foncière départementale, ainsi le nouveau taux d'imposition de la Taxe Foncière pour la

commune passe de 11,43 % à 35,33% soit (11,43 % TF Communale 2020 + 23,90 % TF Départementale 2020).

La Taxe Foncière Non Bâti reste à 41,01 % ainsi que la CFE pour 19,98 % .

Le conseil vote à l'unanimité ces taux.

#### Vote du Budget Primitif 2021 – Assainissement

Le Maire présente le Budget Primitif 2021 :

Section d'investissement : 48.161 € en dépenses  
78.689 € en recettes

Section d'exploitation : 18.518 € en dépenses et en recettes  
Le conseil vote à l'unanimité

#### Vote des subventions aux associations

Il est alloué une subvention pour l'année 2021 aux associations suivantes :

- ACVG	20 €
- ARAC	20 €
- Association les Tours de Passy	600 €
- Comité des Fêtes Varennes-les-Narcy	500 €
- Philharmonie Charitoise	155 €
- Société de chasse Varennes-les-Narcy	100 €
- Caisse des Ecoles	412 €
- Association la Parenthèse(s) inattendue(s)	300 €
- Association les Barricades Mystérieuses	300 €

Le conseil vote à l'unanimité

#### Vote de la Redevance d'Occupation du Domaine Public

Les redevances pouvant être perçues par la commune en 2021 sont les suivantes :

EDF	215 €
GAZ	362 €
TELECOM	1240 €

Le conseil vote à l'unanimité.

#### Contrats d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire explique que la Commune a l'opportunité de confier au Centre de Gestion l'organisation d'une procédure de mise en concurrence des contrats d'assurance statutaire et peut donner mandat au Centre de gestion pour lancer un marché public. Cela concernera les agents affiliés ou non à la CNRACL.

Pour se faire, une délibération doit être prise pour donner cette autorisation au CDG58 d'entreprendre ces démarches. A l'issue de ce marché, la commune n'aura pas obligation de s'engager avec le CDG58.

Le conseil vote à l'unanimité.

### Approbation de la nouvelle compétence AOM par la Communauté de Communes les Bertranges

Sachant que la Communauté de Communes les Bertranges peut avoir la compétence de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire local et qu'elle dispose déjà d'une partie, Monsieur le Maire demande à ce que le Conseil délibère sur cette compétence, par contre l'organisation sur les transports scolaires serait laissée à la Région.

Le conseil vote à l'unanimité.

### Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur le territoire communal

L'entreprise retenue pour réaliser ce schéma est :

BIOS à JOIGNY (89) pour un montant de 39.704,32 € TTC

Il est demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire à signer les pièces du marché et tous les documents nécessaires à l'exécution des travaux.

Le conseil vote à l'unanimité.

### Approbation du renouvellement de la convention de mise à disposition du service ADS de Nevers Agglomération pour l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune.

Comme chaque année Nevers Agglomération demande à ce que soit renouvelée la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme de la Commune.

Monsieur le Maire indique que ce renouvellement serait uniquement pour l'année 2021 car le projet serait de confier ces instructions à un autre organisme dès 2022.

Le conseil vote à l'unanimité le renouvellement pour une année.

### Questions diverses

Mme DE FIGUEIREDO signale qu'il doit y avoir un dysfonctionnement de l'éclairage public à Villatte car d'après elle les réverbères restent allumés en plein jour.

M. FONTAINE se fait le porte-parole d'un ensemble de personnes qui aimerait savoir si M. le Sous-Préfet a donné une réponse suite à la problématique de l'Etang.

M. le Maire indique que M. DEVIENNE, Vice-Président de la Communauté de Communes est venu sur place faire des constatations et envisage de nous aider pour le financement de la réalisation d'une étude des sols.

Une majorité de personnes estiment que les véhicules roulent beaucoup trop vite dans les hameaux et à ce sujet M. Loïc LAUBIER se fait le porte-parole des riverains de la rue des traînes à Sainte Hélène qui demande à M. le Maire d'agir à cette problématique.

Les riverains proposent que des coussins berlinois ou bien des dos d'âne soient installés.

La sujétion d'un panneau « sens interdit sauf aux riverains » pourrait peut-être envisageable.

M. le Maire s'engage également à en parler à la Gendarmerie. Il est précisé que des panneaux « Attention à nos enfants » seront installés d'ici quelques semaines.

Monsieur Philippe PLANCHARD aimerait que le Directeur de l'EHPAD fasse plus de prévention en s'adressant à ses résidents lorsque ceux-ci se promènent autour de la Mairie car malheureusement les personnes âgées n'empruntent pas les trottoirs et circulent sur la voie publique.

Une réunion extraordinaire sera à programmer très prochainement pour le PLUi et sera animée par Mme THOMAS (Vice-Présidente de la Communauté de Communes les Bertranges) et M. CHARRET.

M. le Maire précise qu'en juin 2021 les 13 et 20 juin devraient se tenir les élections départementales et régionales, aussi il demande au conseil si des élus pourraient tenir un bureau de vote comme assesseur lors de ces élections.

La séance est levée à 20 h 30